

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 17/10/2019	Inspecteur: Gauthier De Graillet	Mentor:	Installateur: WinWatt NV
Étiquette d'identification: Mertens	N° TVA:BE 898 566 923	Client reference:	N° C. Ident:-
Marque et type d'appareil de mesure: Fluke 1663	N° série:: 4038049		
Adresse de l'installation		Propriétaire	
Rue	Rue des Frênes	Nom	Merens
Numéro	9	Rue	Rue des Frênes
Boîte	-	Numéro	9
Code postal	1320	Boîte	-
Commune	Beauvechain	Code postal	1320
		Commune	Beauvechain
		Installateur	
Nom de contact	Sarah Mertens	Nom	WinWatt NV
Téléphone	32473580342	N° TVA	BE 898 566 923
Numéro Gsm (SMS)		Numéro de téléphone	0477 24 09 50 (Deborah) - 0499 96 76 90 - 02 514 33 98
		E-mail	winwatt@winwatt.eu
Type : maison	EAN : 541449060018111795	N° compteur : 33801948	

Type de contrôle: Contrôle de conformité d'une installation PV ≤10kVA selon les articles RGIE 270, 86 et synergrid C10/11.

Distributeur: ORES Tension: 1N400V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A
 Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 1 Ri GEN: 300 MΩ
 Prise de terre: Boucle RE: 3.9 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{st}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		-	-	Tous		

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
1	C	20		4	4

Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentielles	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente				
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> PA		

COMPTEUR VERT

Phase	N° série	Affichage du compteur	CE marquage	MID marquage
-------	----------	-----------------------	-------------	--------------

ONDULEUR

Nombre	Pac max (W)	Iac (A)	Marque - Type	N° série	Curve	IN (A)	UDC Max > UDC panelen/string	IDC Max > I str1 + I str2 + ...
1	3600	16	SMA SB3.6	3005990686	C	16		

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre	Marque	Type	Puissance de crête (Wc)	Puissance de crête totale (Wc)
15	SunPower	HighPowerP19	320	4800

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 17/10/2044
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.



- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 0

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Gauthier De Graillet

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:			
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 17/10/2044	ACEG est à votre service pour tous autres contrôles nécessaires.



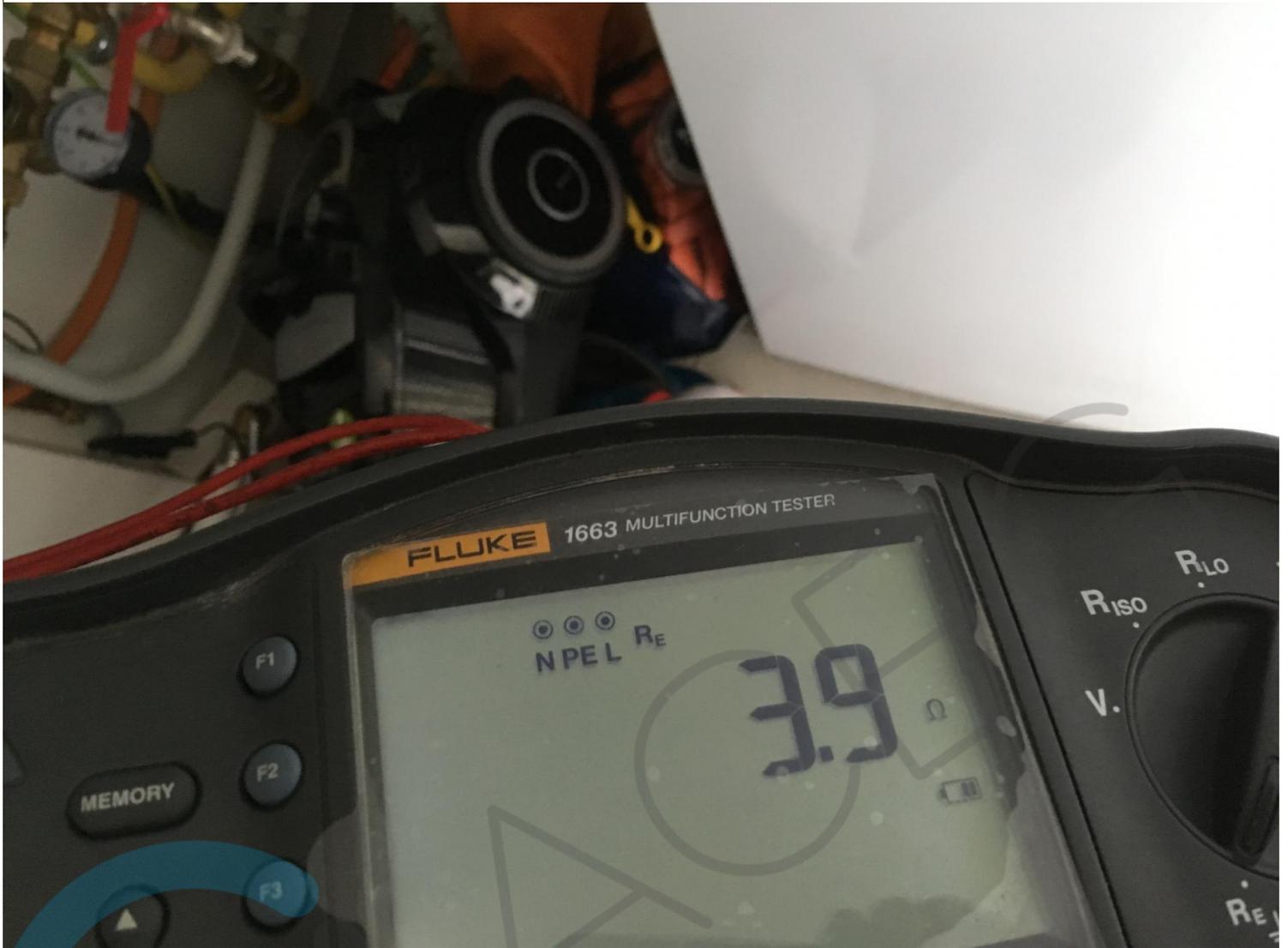
Département	A	B	C	D	E	F	G	H
Genie civil	Construction	For	Atelier - mdr	Chaudière	Garage	Chambre / Ance	Chambre / Ance	Chambre / Ance
St civil	Ferme	Orme	Muséum	Bois	Zénith	Réseau & adx	Réseau & adx	Réseau & adx



Département	I	J	K	L	M	N	O	P
Sciences	Int. vert	Tour de	Atelier - Loge	Atelier de	Atelier	Atelier -	Atelier -	Atelier -
Hydro	Hydro	Hydro	Hydro	Hydro	Hydro	Hydro	Hydro	Hydro



Département	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

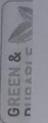


Elektrisch schema

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur de 01/07/2018 jusqu'au... (date de contrôle RGIE suivant loi)



18.50

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE: **ACEG ASBL (Aspas)**

Date de visite: **12/10/2019**

Installation conforme RGIE: OUI NON

5.1. Relevés des index du ou des compteur(s) du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index
HP	38801948	PAFAR	000791.6
HC			000602.7

ACEG 45
 Gauthier De Graillier

6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veillez cocher

Annexes à fournir :

Annexe 1 : Copie du rapport de contrôle de conformité au Règlement Général des Installations Electriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)

Annexe 2 : Schéma électrique unifilaire de l'intégralité de l'installation photovoltaïque (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)
 Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau

Annexe 3 : Photos datées et lisibles des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

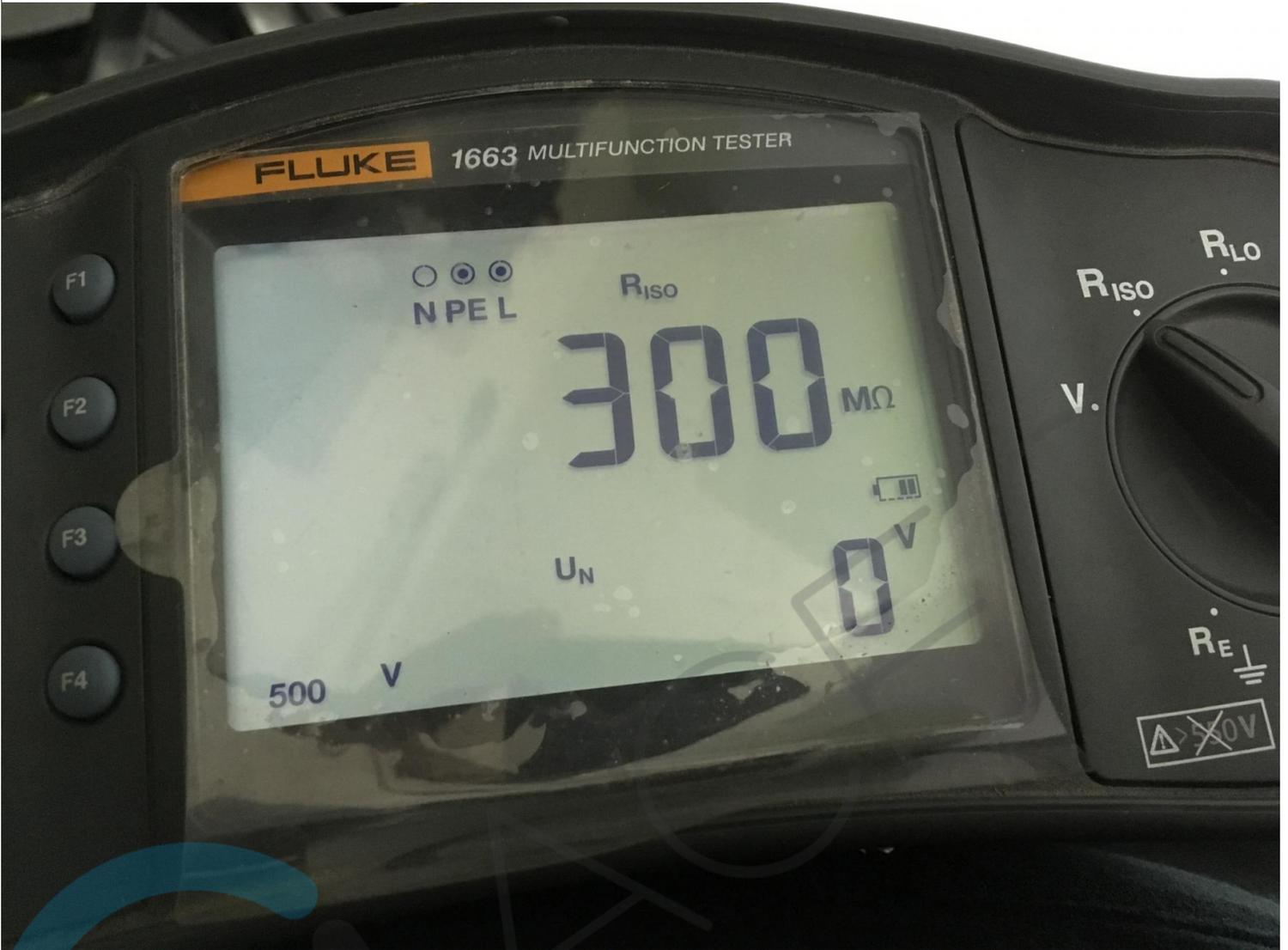
Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à :

Le :

Le demandeur
(Signature)

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact du GRD pour toutes questions relatives au RGPD.



12.15

Schéma Unifilaire Panneaux Photovoltaïques

FLEX-SOL 2X4mm²

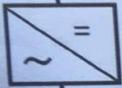


Puissance crête: 4800 Wc
 Type de modules: SunPower HighPower P19 - 320Wp Black
 Nbr de modules: 15

Onduleur: SMA SB 3.6
 N° de série: 3005990686 ✓

Strings: 1 x 8 and 1 x 7

EAN 541449060018111795
Rc: 3.9Ω
Riso = 30075
 Client



XVB 3G4 mm²

2P 40A ✓

2P 20A ✓

300mA 63A



N° du compteur:
 Type de compteur:
 EAN:
 Index jour: kWh
 Index nuit: kWh

L'installateur
WINWATT SA A. Gossetlaan 42A 1702 Groot-Bijgaarden BE 0898.566.923
Le client
Mertens Sarah Rue des Frènes 9 1320 Hamme-Mille
Le délégué de l'organisme agréé
<i>[Signature]</i> ACEG Gauthier De Graillet







Sonnenallee 1
34266 Niestetal
Germany
www.SMA.de



SUNNY BOY
Solar Inverter

Engineered in Germany, made in China

Model
SB3.6-1AV-41
Serial No.

3005990686

PIC: 003783005869925
RID: ME7Y7Q
WPA2-PSK: NNPYZWRDUESPZ5DW

DC 	V_{DC} max	600 V
	V_{DC} MPP	125 - 500 V
	I_{DC} max	2x15 A
AC 	I_{SC} PV	2x20 A
	V_{AC,r}	220 / 230 / 240 V
	P_{AC,r}	3680 W
	S_{max}	3680 VA
	f_{AC,r}	50 / 60 Hz
	I_{AC} max	16 A
	COS(φ)	0.8...1...0.8 overexcited underexcited

IP65 	max. 17.5kg
Protective class 	Overvoltage category III
Date of manufacture 2019-07-25	

Supported DRM-Moders:
0, 5, 6, 7, 8

